

## Déclaration de conformité REACH

Par la présente, nous déclarons, pour les entreprises suisses du groupe BWB, la conformité de nos activités et processus, tels qu'ils sont énumérés dans notre gamme de services sur le site Internet de BWB ([www.bwbgroup.com](http://www.bwbgroup.com)), avec

- ▶ la loi sur les produits chimiques (LChim, RS 813.1)
- ▶ l'ordonnance sur les produits chimiques (OChim, RS 813.11)
- ▶ l'ordonnance sur la réduction des risques liés aux produits chimiques (ORRChim, RS 814.81)

Ces lois et ordonnances suisses mettent en œuvre en Suisse les droits et obligations du

**Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil du 18 décembre 2006 concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH),**

entré en vigueur en Suisse le 1er juin 2007.

Stans-Oberdorf, 25.4.2024



Oliver Wunderlin  
CEO